

ARRETE RH n°22-700
Portant tableau définitif d'avancement de grade
CADRE SUPERIEUR DE SANTE

Monsieur Frédéric DUCHÉ, Président de Seine Normandie Agglomération (SNA), dont le siège est à Vernon,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu l'arrêté n°AG/21-08 du 1^{er} avril 2022 portant délégation de fonctions au 2^{ème} Vice-Président en charge des Finances, du dialogue social et de la mutualisation, rendu exécutoire le 25 mai 2021,

Vu les lignes directrices de gestion arrêtées par la collectivité après avis du comité technique en date du 3 décembre 2020,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade **Cadre supérieur de santé** au titre de l'année 2022 est établi comme suit :

NOM et Prénom	Grade actuel	Promouvable à compter du
PARIS Christiane	Cadre de santé	01/07/2022

ARTICLE 2 : Le présent tableau sera transmis au Centre de Gestion qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article 80 de la loi n°84-53.

ARTICLE 3 : Le Président est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à Seine Normandie Agglomération.

Vernon, le - 2 JUIN 2022

Monsieur le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Pascal LEHONGRE

*Vice-Président en charge des Finances,
du dialogue social et de la mutualisation*



	Agent.es promouvables	Agent.es inscrit.es sur le tableau
Nombre de femmes	1	1
Nombre d'hommes	0	0
TOTAL	1	1